
Deuxième session

Genève, 28 avril-9 mai 2003

**Document de travail soumis par la République de Cuba: Comité préparatoire
de la septième Conférence chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération des armes nucléaires**

1. La République de Cuba a déposé son instrument d'adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) le 4 novembre 2002 auprès du Gouvernement de la Fédération de Russie, devenant ainsi État partie à cet instrument.
2. Le TNP, dont les origines remontent à la fin des années 50 du XX^e siècle, a pour principal objectif d'empêcher la dissémination d'armes nucléaires à travers le monde, en ne donnant le droit d'en posséder qu'aux États qui ont fabriqué ou fait exploser de telles armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires avant le 1^{er} janvier 1967. Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni et Russie) sont ainsi consacrés comme les cinq puissances nucléaires reconnues par le Traité.
3. Année après année, Cuba a maintenu ses réserves à propos du TNP parce qu'elle considère que celui-ci établit un régime international discriminatoire favorisant l'existence d'un «club de pays dotés de l'arme nucléaire» qui, malgré toutes les années écoulées depuis le 5 mars 1970, date à laquelle le Traité est entré en vigueur, n'ont pas réalisé l'objectif suprême qui consistait à éliminer totalement ces armes.
4. Cuba considère que ce «privilege» ne doit pas durer éternellement et que les États dotés de l'arme nucléaire sont tenus, conformément aux dispositions du Traité et conjointement avec les autres États parties, d'engager des négociations en faveur du désarmement nucléaire.
5. En devenant État partie au TNP, Cuba n'a pas modifié ses positions de principe. Elle a décidé de travailler de l'intérieur pour donner une impulsion à ce qui constitue sa priorité en matière de désarmement: l'élimination de toutes les armes nucléaires.
6. Pour beaucoup, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue une fin en soi. Pour Cuba, ce n'est qu'un pas sur la voie du désarmement nucléaire. Cuba ne rejette pas le concept de non-prolifération en matière de désarmement et de maîtrise des armements. De fait, ce concept constitue un des piliers sur lesquels reposent la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques, instruments internationaux juridiquement contraignants auxquels Cuba est partie.

7. Cependant, à la différence des conventions antérieures, le TNP établit un mécanisme multilatéral dans lequel les États n'ont pas les mêmes droits et obligations. Seulement 2,7 % des États parties au Traité conservent le douteux «privilège» de posséder l'arme nucléaire.
8. Pire encore, une des puissances nucléaires consacrées par le TNP, les États-Unis, est allée jusqu'à menacer de ses armes nucléaires des États également parties au Traité qui s'étaient manifestement engagés à ne pas posséder de telles armes. En agissant de la sorte, elle remet en question la validité même du TNP puisque même l'engagement de respecter ses dispositions ne constitue pas une garantie pour la sécurité nationale des États qui ne possèdent pas l'arme nucléaire.
9. C'est pourquoi Cuba a toujours considéré que les doctrines militaires fondées sur la possession de l'arme nucléaire étaient injustifiables et inacceptables. Il ne faut pas autoriser un pays ou groupe de pays à détenir un monopole sur ces armes aux effets dévastateurs. Plus important encore, il ne faut pas légitimer le développement continu – quantitatif et qualitatif – de ce type d'armes par le club fermé de puissances nucléaires qui est reconnu par le Traité. La seule façon de remédier aux vices originaux du TNP et à son caractère essentiellement sélectif et discriminatoire consiste à réaliser l'objectif d'une élimination totale des armes nucléaires, ce qui garantira la sécurité de tous sur un pied d'égalité.
10. En tant qu'État partie au TNP, Cuba continuera d'affirmer que l'application isolée du principe de non-prolifération ne suffit pas pour éliminer les armes nucléaires. Seule l'application d'une démarche systémique qui inclurait d'autres composantes du désarmement, la vérification, l'assistance et la coopération, permettra d'assurer l'élimination totale des armes nucléaires. Cuba est prête à engager des négociations immédiates sur une convention multilatérale en adoptant une telle démarche et considère que la Conférence du désarmement, en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, est le cadre tout indiqué pour les mener à bien.
11. La lettre et l'esprit du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sont clairs quant à la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire. En vertu de l'article VI du TNP, les parties ont pour obligations de mener *«de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace»*. Malheureusement, cette disposition du Traité n'a pas été suivie d'effet. À plusieurs occasions et dans diverses instances, Cuba a regretté l'absence de progrès concrets à cet égard et a affirmé que c'était aux États détenteurs de l'arme nucléaire qu'il appartenait au premier chef d'appliquer cet article.
12. Malgré les réserves qu'elle a formulées en raison du caractère discriminatoire du Traité et son insatisfaction de voir que certaines de ses dispositions les plus importantes n'étaient pas suivies d'effet, Cuba a décidé d'adhérer au TNP, ce qui témoigne de sa vocation pacifiste et de son aspiration à la paix et au multilatéralisme.
13. Nous avons assisté au cours de ces dernières années à une profonde dégradation de la situation internationale. Le Gouvernement des États-Unis ne s'est pas contenté de prendre des mesures isolationnistes. Il agit en faisant totalement fi des institutions et méthodes multilatérales qui représentent pourtant des succès indiscutables obtenus depuis la Seconde Guerre mondiale. Ce pays semble rejeter tout le système de traités multilatéraux de désarmement et de maîtrise

des armements conclus au siècle précédent, en particulier ceux qui concernent les armes de destruction massive. En août 2001, il a bloqué les négociations visant à renforcer la Convention sur les armes biologiques; en novembre de la même année, il a failli provoquer l'échec de la cinquième Conférence chargée d'examiner cette convention; en décembre 2001, il s'est retiré du Traité concernant la limitation des systèmes de missiles antimissiles (Traité ABM) qui était considéré jusqu'alors comme un instrument essentiel pour maintenir la stabilité stratégique mondiale; en mai 2002, il a brutalement lancé un processus de déstabilisation de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en recourant au chantage financier. Il est en outre le seul pays à s'opposer ouvertement au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

14. À tout ceci s'ajoute le rôle fondamental que le gouvernement de Washington et l'OTAN, dans le cadre de son Nouveau concept stratégique, attribuent aux armes nucléaires dans leurs doctrines militaires et le grave danger qui en résulte pour les États non dotés d'armes nucléaires.

15. L'Organisation des Nations Unies, éminente institution du multilatéralisme et source du droit international en matière de désarmement et de non-prolifération, est mise à mal par ces agissements de l'empire. Si quelqu'un pouvait encore conserver quelques doutes à ce sujet, la récente agression contre l'Iraq, menée au mépris du Conseil de sécurité de l'ONU et des appels lancés par la communauté internationale, constitue une preuve flagrante de ce qui est affirmé plus haut. Dans la situation internationale actuelle, il est donc indispensable que tous ceux qui sont épris de paix unissent leurs forces pour faire face à cette agressivité unilatérale.

16. C'est dans ce contexte que s'inscrit la décision prise par la République de Cuba d'adhérer au TNP. Cette décision va bien au-delà de nos intérêts nationaux. Elle est un témoignage de la volonté politique et de l'engagement de l'État cubain en ce qui concerne la promotion, le renforcement et la consolidation du multilatéralisme et des traités internationaux en matière de désarmement. Elle représente aussi une contribution importante pour préserver l'Organisation des Nations Unies et appuyer ses efforts en faveur de la paix et de la sécurité au niveau mondial alors même que la plus forte puissance nucléaire maintient à l'égard de Cuba une politique d'hostilité qui n'exclut pas le recours à la force armée.

17. Même si Cuba n'a adhéré que récemment au TNP, le Gouvernement cubain n'a jamais envisagé de mettre au point ou de posséder des armes nucléaires. Nos plans de défense n'ont jamais été fondés sur la possession d'armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive. Les principes introduits lorsque la Révolution socialiste a triomphé en 1959 sont diamétralement opposés à tout ce qui peut contribuer à l'existence de telles armes. Cuba a toujours plaidé pour l'élimination de ces armes et pour un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.

18. L'unique intérêt que Cuba porte à l'énergie nucléaire concerne l'emploi de celle-ci à des fins pacifiques sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Tous les programmes cubains donnant lieu à l'utilisation d'énergie nucléaire ont donc un caractère strictement pacifique et sont suivis en permanence par l'AIEA, sur la base des accords de garanties qui ont été signés entre Cuba et cet organisme et qui ont été renforcés grâce à la signature par Cuba du protocole additionnel à ces accords.

19. Cuba reconnaît l'AIEA comme l'organisme compétent pour vérifier le respect du TNP. Lorsque Cuba est devenue État partie au Traité, les autorités cubaines ont pris les premières dispositions pour engager les négociations avec l'AIEA sur un accord de garanties élargies, conformément aux obligations qui nous incombent en vertu de l'article III du TNP. Une délégation de haut niveau de l'AIEA a déjà été invitée dans ce but à se rendre dans notre pays.

20. Depuis sa récente adhésion au TNP, Cuba se dispose à participer activement au processus préparatoire de la septième Conférence chargée d'examiner le Traité. À cet égard, nous sommes disposés à maintenir des échanges ouverts et constructifs avec tous les États parties qui le désirent afin que toutes les dispositions du Traité soient intégralement appliquées.

21. Il faut examiner le TNP article par article afin que toutes les questions importantes soient traitées.

22. Cuba accordera une importance particulière au respect de l'article VI du Traité. Le document issu de la septième Conférence d'examen devra énoncer des obligations pratiques reflétant clairement la responsabilité et le rôle qui incombent aux puissances nucléaires dans le processus de désarmement nucléaire, lequel devra se dérouler de manière transparente, vérifiable et irréversible.

23. Cuba n'était pas partie au TNP lorsque la sixième Conférence d'examen a eu lieu en 2000, mais s'était alors félicitée de l'adoption des 13 mesures concrètes pour l'application de l'article VI. Trois ans plus tard, Cuba regrette vivement que la majorité de ces mesures n'aient pas été appliquées. En fait, certaines d'entre elles sont devenues impossibles à appliquer ou donnent lieu à de sérieux doutes quant à leur application en raison des agissements unilatéraux des États-Unis, la principale puissance nucléaire.

24. La République de Cuba prend note de l'adoption en 2002 par les Gouvernements de la Fédération de Russie et des États-Unis d'accords de réduction des armes nucléaires non stratégiques et estime que ces accords devraient être officialisés par un instrument juridiquement contraignant qui consacrerait l'irréversibilité des mesures adoptées et permettrait leur vérification. En outre, elle considère que ces accords ne doivent pas susciter un sentiment généralisé de triomphalisme ni détourner l'attention de notre objectif fondamental: le désarmement nucléaire.

25. D'autre part, Cuba continuera à défendre résolument le droit inaliénable qu'ont tous les États de mener des recherches sur l'énergie nucléaire, de produire cette énergie et de l'utiliser à des fins pacifiques et de recevoir à ces mêmes fins, sans discrimination de quelque type que ce soit, des matières, des équipements et des informations scientifiques et technologiques. À cet égard, Cuba reconnaît que l'AIEA est l'autorité internationale compétente pour superviser et promouvoir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

26. Cuba est favorable à la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans divers pays ou régions du monde, sur la base d'accords librement négociés entre les États de la région considérée. Ces zones doivent renforcer la non-prolifération nucléaire et contribuer à la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire.

27. Le 23 octobre 2002, la République de Cuba a ratifié le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique Latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco). Comme dans le cas du TNP, cette mesure prise par Cuba constitue un signe supplémentaire de sa volonté politique et de son engagement en ce qui concerne la promotion, le renforcement et la consolidation du multilatéralisme et des traités internationaux en matière de désarmement ainsi qu'une contribution aux efforts régionaux en faveur du désarmement nucléaire, de la paix et de la sécurité à l'échelle internationale alors même que la principale puissance nucléaire maintient une politique extrêmement hostile vis-à-vis de notre pays. Avec la ratification du TNP par Cuba, l'Amérique latine et les Caraïbes sont devenues la première zone dénucléarisée de la planète.

28. Cuba appuie résolument la position du Mouvement des pays non alignés relative à la résolution sur le Moyen-Orient, qui a été adoptée en 1995 à la cinquième Conférence chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation et qui a été réaffirmée en 2000 à la sixième Conférence d'examen. À ce sujet, Cuba regrette vivement la situation actuelle dans la région du Moyen-Orient et les crimes commis par Israël contre les peuples arabes, en particulier contre le peuple palestinien. Cuba demande l'application immédiate de toutes les dispositions de cette résolution, ce qui aiderait à trouver une solution juste et définitive au conflit que connaît le Moyen-Orient.

29. La République de Cuba réaffirme qu'elle est prête à coopérer avec les autres États parties au TNP pour que toutes les dispositions de cet instrument juridique soient appliquées et pour contribuer ainsi aux efforts de la communauté internationale en faveur de la paix, de la sécurité et d'un monde libéré de l'énorme danger que fait peser l'existence même des armes nucléaires.
